



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 9 novembre 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (11) : BODOT Bernard, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (4) : BOÏAGO Marie-Claire a donné procuration à MODESTO Jérôme, DESGARCEAUX Nathalie a donné procuration à CADAMURO Joëlle, GOUMBALLA Saloua a donné procuration à MASON Cathy, LAFITTE Fabien a donné procuration à HOLLEMAN Arnold

Absents excusés (4) : AUMARECHAL Vincent, AMOUROUX Céline, DE SEQUEIRA Julie, JUNCA-GOARDERES Alexandre

Secrétaire de séance : BODOT Bernard

2023-11-3

DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION OCCITANIE POUR L'EQUIPEMENT DU CAFE MULTISERVICES – DISPOSITIF « PASS ECONOMIE DE PROXIMITE »

Monsieur le Maire expose

L'équipement du café nécessite d'acquérir le matériel suivant (prévisionnel) :

Acquisition	Prix HT	TVA (20%)	TTC
Rideau métallique	2 781,10	556,22	3 337,32
Placard salle de réunion	2400,00	480	2 880,00
Placard association	2 860,68	572,136	3 432,82
Extraction + Table et étagère inox + Plonge bac et égouttoir + comptoir réfrigéré 3 portes + lavabo et lave main	7 750,00	1550	9 300,00
Comptoir + bec à bière et évier	9 100,00	1820	10 920,00
Hotte associations	2 000,00	400	2 400,00
Lave vaisselle cuisine associative	1 000,00	200	1 200,00
Babyfoot	1 750,00	350	2 100,00

Micro-ondes cuisine associative	250,00	50	300,00
Four cuisine associative	500,00	100	600,00
Grand écran	3 000,00	600	3 600,00
Machine à café	1 500,00	300	1 800,00
TOTAL	34 891,78	6978,356	41 870,14

Le coût total de l'opération s'élève à 34 891,78 € HT, soit 41 870,14 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de financement est le suivant :

RECETTES	Montant sollicité	% du HT
Région Occitanie	10 000,00 €	28,66%
Autofinancement commune	24 891,78 €	71,34%
TOTAL	34 891,78 €	100,00%

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

Article 1^{er} : APPROUVE le projet tel que présenté ci-dessus

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie à hauteur de 10 000€.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes autres subventions nécessaires à la réalisation du projet

Article 4 : INSCRIT le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes et documents afférents au dossier

Pour : 15

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
BODOT Bernard



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.